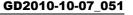
Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20101007-2010-10-07_051-DE

Date de signature : 08/10/2010 Date de réception : 08/10/2010

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010 Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations: 15

Membres présents :

M. Jean-Pierre SOUMIER M. François REBSAMEN M. Alain LINGER M. Pierre PRIBETICH M. André GERVAIS M. Franck MELOTTE M. Gilbert MENUT M. Benoît BORDAT M. Louis LAURENT M. Rémi DETANG M. Christophe BERTHIER M Roland PONSAA M. Jean-Patrick MASSON M. Philippe DELVALEE M. Michel ROTGER M. François NOWOTNY M. José ALMEIDA Mme Anne DILLENSEGER M. Michel FORQUET M. Jean-François DODET M. Georges MAGLICA M. François DESEILLE Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Nelly METGE M. Nicolas BOURNY M. Patrick CHAPUIS Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Jean-Philippe SCHMITT M Michel JULIEN Mlle Christine MARTIN M. Philippe GUYARD Mme Marie-Françoise PETEL M. Pierre-Olivier LEFEBVRE Mlle Nathalie KOENDERS M. Gérard DUPIRE Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY M. Jean-François GONDELLIER **ARCHEREY** Mme Françoise EHRE Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND M. Patrick BAUDEMENT M. François-André ALLAERT M. Mohammed IZIMER Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Claude DOUHAIT M. Murat BAYAM Mme Hélène ROY Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Michel BACHELARD M. Yves BERTELOOT Mme Joëlle LEMOUZY M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Gilles TRAHARD M. Dominique GRIMPRET Mlle Stéphanie MODDE Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Didier MARTIN M. Philippe CARBONNEL

Membres absents:

M. Mohamed BEKHTAOUI M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA M. Rémi DELATTE M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM

M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT

Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND

Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET

M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

GD2010-10-07 051 $N^{\circ}51 - 1/2$

OBJET: CULTURE ET SPORTS

Association "le Coin du Miroir" - Tranche d'achèvement - subvention

Par convention du 9 octobre 2006. L'Etat. la Région Bourgogne. le Département de la Côte d'Or. le Grand Diion, la Ville de Diion et l'association Le Coin du Miroir ont conclu un partenariat pour la réalisation et le fonctionnement du Consortium - Pôle d'Art Contemporain.

Cette convention fixait notamment les conditions de réalisation et de financement des travaux d'aménagement et d'extension des locaux du Consortium sur le site de l'Usine, projet inscrit au contrat d'agglomération.

Le financement du projet, à hauteur de 5,7 millions d'euros, était prévu selon les clés de répartition suivantes :

	Tranche initiale	%
Total	5 761 701,00 €	100,00%
Etat	1 515 000,00 €	26,29%
FEDER	0,00 €	
Conseil régional	610 500,00 €	10,60%
Conseil général	722 500,00 €	12,54%
Grand Dijon	757 500,00 €	13,15%
Ville de Dijon	837 500,00 €	14,54%
Coin du Miroir	1 318 701,00 €	22,89%

La mise en service de ce site rénové nécessite aujourd'hui la réalisation de travaux d'aménagement intérieur, constituant une « tranche d'achèvement » dont le financement ne peut être assuré dans le cadre de la convention du 9 octobre 2006.

Ainsi, les co-financeurs se sont rapprochés afin d'établir le plan de financement de cette tranche d'achèvement, par ailleurs éligible à un concours financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et dont le coût d'objectif est fixé à 948 000 € H.T.

La participation financière des partenaires publics de l'opération initiale est annoncée comme suit:

- FEDER: 237 000 € (25%)

- Région: 110 000 € (11,6 %)

- Département: 121 000 € (12,76%)

- Ville de Dijon: 150 000 € (15,82%)

- Association Coin du Miroir: 200 000 € (21,01%).

Dans ce cadre, la participation financière du Grand Dijon à la réalisation de la tranche d'achèvement s'établirait à 130 000 € (soit 13,7%).

L'intervention de chaque partenaire public pour la réalisation de la tranche d'achèvement doit faire l'objet d'une convention bilatérale à conclure avec Le Coin du Miroir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer une subvention de 130 000 € à l'Association "Le Coin du Miroir" pour l'achèvement du consortium Pôle d'Art Contemporain ;
- d'autoriser la signature de la convention à conclure avec l'Association "Le Coin du Miroir" ;
- de dire que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

GD2010-10-07_051 N°51 - 2/2